

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-19/B-00003  
**Propriétaire(s) :** 2315254 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 576, 578, (580), avenue Edison  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 32 et partie du lot 31, plan enregistré 204  
**Zonage :** R3R  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison jumelée existante, tandis qu'il est proposé de construire une maison isolée de deux étages sur l'autre parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 9,13 mètres sur l'avenue Edison, une profondeur de 30,65 mètres (irrégulière) et une superficie de 279,9 mètres carrés. Cette parcelle comprendra la maison isolée de deux étages proposée dont l'adresse sera le 580, avenue Edison.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 12,51 mètres sur l'avenue Edison, une profondeur de 30,65 mètres et une superficie de 383,5 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par la maison jumelée existante située aux 576-578, avenue Edison.

La parcelle proposée et la maison isolée proposée ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-19/A-00002) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.